

## COMMERCE



## Tout sauf neutres

Le syndicat des buralistes de la Somme pourrait renaître avec une action contre les paquets « neutres ». **Page 10**

## FRESSENEVILLE



## Femme engagée

Le maire, Annie-Claude Leuliette, revient sur près de 40 ans de vie politique et militante. **Page 16**

## LE TRÉPORT



## Au courage

Bruno Fortini et Nicolas Mopin ont sauvé un homme tombé dans le port. Ils ont été médaillés par la SNSM. **Page 17**

## LE CROTOY

# La plage victime des moutons

Même si on peut s'y baigner, la plage du Crotoy est mal classée au plan de la qualité des eaux. La municipalité a commandé une étude dont les conclusions sont attendues prochainement.

La plage du Crotoy est-elle un des points noirs de la qualité des eaux de baignade du littoral picard ? Oui, selon les critères des Agences régionales de santé (ARS), et de l'Agence de l'eau Nord-Artois-Picardie : d'après leur classement, dévoilé en juin 2015, la qualité des eaux y est insuffisante. À noter que, depuis 2013, conformément à une directive européenne, les résultats des analyses sont lissés sur les quatre années précédentes, soit 2011-2014. « On a eu seulement six relevés négatifs en quatre ans », tempère le maire, Jeanine Bourgau. « Et aucun problème cette saison. La baignade n'a pas été interdite au Crotoy ». En effet. Pour prononcer une interdiction, il faudrait cinq années consécutives, à partir de 2013, en classement « insuffisant ».

## Une nouvelle station d'épuration

Pour autant, la municipalité du Crotoy n'est pas restée inactive. Elle a commandé une étude, réalisée par le cabinet Safège, pour connaître les origines de la mauvaise qualité des eaux. Alors que l'Agence régionale de santé analyse l'eau à un seul endroit, au niveau de la cabine des sauveteurs en mer – ce qui est logique, puisque l'ARS s'intéresse aux dangers potentiels pour la santé des baigneurs – le cabinet Safège va beaucoup plus loin. « L'eau est régulièrement analysée à 17 endroits dans la baie de Somme », explique Jeanine Bourgau. « On attend les conclusions de cette étude, qui va nous coûter dans les 100 000 euros, à la fin du mois. Des résultats provisoires montrent que la pollution est, à 80 %, d'origine animale ». Autrement dit, la pollution viendrait des déjections des moutons (ovins) et des bovins, élevés dans la baie ou plus loin, dans les terres. Déjections qui donnent, dans l'eau de la baie, des bactéries de type *Escherichia coli* (*E.coli*) et entérocoques, susceptibles de provoquer des gastro-entérites ou des infections, par exemple si les baigneurs « boivent la tasse » dans une eau souillée.

« Quand on aura les conclusions définitives, il faudra travailler avec les villes voisines », annonce Jeanine Bourgau. Car si la piste de l'élevage



La qualité des eaux de la plage du Crotoy est classée insuffisante. Entre autres, à cause des rejets d'animaux. Pour autant, la baignade n'y est pas interdite.



« Des résultats provisoires de l'étude montrent que la pollution est, à 80 %, d'origine animale »

Jeanine Bourgau, maire

est confirmée, le problème dépasse les limites du Crotoy. Par exemple, les pollutions charriées par la Somme – certes, elle se jette à Saint-Valéry-sur-Somme, mais les bactéries voyagent dans la baie et ignorent les limites cadastrales – peuvent venir de très loin, en amont.

## « Des injustices naturelles »

Mais Jeanine Bourgau ne rejette pas la faute sur les autres communes : « Notre station d'épuration n'est plus aux normes. Nous avons lancé les études pour la remplacer. Le coût avoisinera les 6 ou 7 millions d'euros ». Toujours au chapitre du traitement des eaux usées, la municipalité a demandé aux commerces de bouche – restaurants, cafés, boucheries – de se doter de bacs dégraisseurs, pour éviter que la graisse ne bouche les canalisations, ce qui faisait déborder les égouts.

« Il y a des injustices naturelles », reconnaissait Olivier Thibault, directeur général de l'Agence de l'eau, le 9 juin dernier, lors de la présentation du palmarès 2015 de la qualité des eaux (Courrier picard du 10 juin 2015). « Le Crotoy réunit des conditions très défavorables : la plage est à l'intérieur de la baie de Somme, la profondeur de l'eau y est faible, ce qui ne permet pas la dilution des pollutions. On sait que madame le maire se débat. »

DENIS DESBLEDS

## « Le centre conchylicole n'y est pour rien »

André Delacourte, qui possède une résidence secondaire au Crotoy, est formel : selon lui, la mauvaise qualité des eaux de baignade est due au rejet du centre conchylicole, situé à cent mètres du rivage, près des dernières maisons du front de mer du Crotoy quand on se dirige vers le nord. « C'est terrible pour les coquillages, ils sont consommés », décrit André Delacourte.

Effectivement, sur place, à marée basse, on découvre une eau de couleur sombre qui sort d'un exutoire et coule dans la baie. L'odeur est plutôt nauséabonde. Un arrêté municipal de juin 2011, signé par l'ancien maire, Jean-Louis Wadoux, interdit la baignade « pour des raisons sanitaires », dans cette zone de 5 000 m<sup>2</sup>, délimitée par 11 piquets et deux bouées jaunes. L'arrêté est affiché près de l'escalier qui permet de descendre à la plage, au bout de la promenade Jules-Noiret. « Le centre conchylicole a été construit en 2010 pour traiter les moules », rappelle Jeanine Bourgau, maire du Crotoy. « Quatorze mytiliculteurs, organisés en groupement d'intérêt économique, traitent leur récolte en prenant de l'eau

dans la baie. Une fois utilisée, l'eau repart dans un bassin de décantation, passe dans un fossé en plein air, puis est rejetée à cet endroit. » Le maire est formel : « L'eau a une odeur, forcément, mais cela n'a rien à voir avec la pollution aux bactéries qu'on trouve dans la baie. Parmi les 17 points d'analyse de l'étude du cabinet Safège (NDLR, lire par ailleurs), il y a précisément ce geysier du rejet du centre conchylicole. Dans son rapport provisoire, le cabinet écrit : "le centre conchylicole semble n'avoir aucune influence sur la contamination de la plage." Cependant, nous avons maintenu l'arrêté, car il n'est pas agréable de se baigner dans ces eaux de rejet. » Néanmoins, « il n'est pas tolérable, pour les riverains du centre, de supporter les odeurs », continue Jeanine Bourgau. « Le pire, d'ailleurs, n'est pas tant le geysier de rejet, mais le fossé, que nous curons deux fois par an ». Bien que le Syndicat mixte Baie de Somme (SMBS) soit « le gestionnaire du centre conchylicole, la municipalité a prévu une enveloppe de 23 000 euros pour l'aider à mener une expertise », assure Jeanine Bourgau. Soit la moitié du coût de cette expertise. Le SMBS réunira les 14 mytiliculteurs à ce sujet.